



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES RÉFÉRENTIELS RELATIFS AUX EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

1. RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
2. RÉFÉRENTIEL ACTIVITÉS
3. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
4. RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
5. RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Références réglementaires du diplôme :

Décret no 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

Décret no 2005-1375 du 3 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

Arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

Circulaire DGAS/4A no 2006-25 du 18 janvier 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DE EJE).

1. RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL DE MÉTIER

1.1. Définition de la profession et du contexte de l'intervention

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

Le rôle de l'éducateur de jeunes enfants est défini par :

- la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille : ce qui suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques. Cela entraîne, en outre, un travail en équipe, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et la contribution au projet d'établissement et de service ;
- un positionnement particulier dans le champ du travail social : spécialiste de la petite enfance, il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques. Il crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, il est amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale ;
- une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance : il est acteur des politiques sociales territoriales. Il formule et recense les besoins en modes d'accueil, développe concertation et partenariats locaux, favorise et veille à l'adéquation entre les politiques sociales et leur mise en œuvre dans l'environnement où il évolue.

On recense environ 9 000 éducateurs de jeunes enfants (données DREES 1998) employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées.

Leurs secteurs d'intervention sont :

- le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de sept ans, établissements et services sociaux, services d'aide à domicile... ;
- le secteur sanitaire ;
- secteur médico-social ;
- le secteur de l'assistance éducative ;
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation ;
- le secteur de l'éducation ;

Et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

2. RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Fonctions :

1. Etablir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en direction du jeune enfant.
2. Etablir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en coopération avec les parents.
3. Concevoir et conduire l'action éducative au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
4. Elaborer l'action éducative et sociale en lien avec les cadres institutionnels, partenariaux et les politiques de la famille et de l'enfance.

Fonction 1. Etablir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en direction du jeune enfant.

- 1.1. Favoriser le développement global de l'enfant et viser l'insertion sociale et scolaire de tous les enfants.
- 1.2. Développer des pratiques d'accueil et d'accompagnement.
- 1.3. Se positionner dans une démarche de prévention précoce.

Fonction 2. Etablir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en coopération avec les parents.

- 2.1. Accueillir les familles dans leurs singularités, travailler les liens et les relais avec les parents.
- 2.2. Reconnaître et faciliter au quotidien la place et la responsabilité des parents. Valoriser ou soutenir les compétences parentales.

Fonction 3. Concevoir et conduire l'action éducative au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

- 3.1. Inscrire l'action éducative dans les réalités et contraintes de l'établissement ou du service.
- 3.2. Assurer avec l'équipe la cohérence de l'action éducative auprès des jeunes enfants en coopération avec les parents.
- 3.3. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention sur les questions d'éducation et de santé.

Fonction 4. Elaborer l'action éducative et sociale en lien avec les cadres institutionnels, partenariaux et les politiques de la famille et de l'enfance.

- 4.1. Inscrire l'action éducative dans les réalités et exigences propres aux problématiques des structures et des services de l'enfance.
- 4.2. Participer à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.
- 4.3. Exercer une fonction d'expertise socio-éducative « Petite Enfance » en tant qu'acteur des politiques sociales.

3. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Domaine de compétence 1 :

Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille :

- 1.1. Développer des pratiques adaptées d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille.
- 1.2. Reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale.
- 1.3. Contribuer à une démarche de prévention précoce autour des premiers liens d'attachement.

Domaine de compétence 2 :

Action éducative en direction du jeune enfant :

- 2.1. Favoriser le développement global de l'enfant et viser son inscription sociale dans ses différents milieux de vie (famille, école, loisirs...).
- 2.2. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention sur les questions d'éducation, de santé et d'exclusion sociale.

Domaine de compétence 3 :

Communication professionnelle :

- 3.1. Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet socio-éducatif au sein d'une équipe pluri-professionnelle de l'établissement ou du service.
- 3.2. Assurer en l'équipe la cohérence de l'action socio-éducative auprès des jeunes enfants en coopération avec les parents.

Domaine de compétences 4 :

Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales :

- 4.1. Inscrire les projets et interventions socio-éducatives dans les réalités propres aux institutions et aux politiques de la petite enfance.
- 4.2. Participer à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.

DOMAINE DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
DC 1 : accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille	1.1. Développer des pratiques adaptées d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir répondre aux besoins et/ou attentes des familles en matière d'accueil (repérer, orienter, organiser, mettre en œuvre). - Savoir établir avec chaque enfant une relation adaptée et appropriée en fonction de son développement, de son histoire et de son entourage familial. - Savoir créer les conditions d'un accueil adapté à chaque enfant en termes de confort, de sécurité, de médiation éducative et d'interactions dans le groupe. - Savoir assurer les soins de vie et l'accompagnement quotidien dans une relation privilégiée au jeune enfant. - Savoir agir dans le respect des règles éthiques.
	1.2. Reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir reconnaître à tout parent une place éducative. - Savoir définir, avec la famille, le projet d'accueil et d'accompagnement dans une démarche de co-éducation. - Savoir créer les conditions d'accueil et d'échange avec et entre les familles. - Savoir soutenir (faciliter, encourager, valoriser) chaque parent dans sa fonction d'éducation.
	1.3. Contribuer à une démarche de prévention précoce autour des premiers liens d'attachement.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir repérer (observer et analyser) pour chaque enfant la dynamique des premiers liens. - Savoir accompagner chaque famille et enfant dans les processus de séparation et d'individuation. - Savoir élaborer avec la famille des solutions adaptées en cas de difficultés (ouverture, passage de relais...).

<p>DC 2 : action éducative en direction du jeune enfant</p>	<p>2.1. Favoriser le développement global de l'enfant et viser son inscription sociale dans ses différents milieux de vie (famille, école, loisirs...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif. - Savoir proposer les conditions relationnelles et pédagogiques propres à favoriser la dynamique évolutive de l'enfant dans tous les aspects de son développement. - Savoir conduire et aménager des espaces temps pour que les jeunes enfants puissent s'éveiller et expérimenter, par le jeu, l'expression, les conduites motrices et les interactions. - Savoir utiliser ses capacités d'observation et d'écoute pour analyser les situations éducatives, adapter les dispositifs et démarches pédagogiques. - Savoir individualiser les méthodes au sein d'un collectif. - Savoir soutenir les processus d'autonomisation, d'acculturation et de socialisation de l'enfant. - Savoir établir des relations personnalisées et distanciées en ayant conscience de l'impact de sa subjectivité.
	<p>2.2. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention sur les questions d'éducation, santé et d'exclusion sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir assurer des actions préventives concertées en matière d'éducation à la santé et à la sécurité. - Savoir réagir à des situations d'urgence (pratiquer les gestes d'urgence et les protocoles de premiers soins). - Savoir repérer les signes de maltraitance (familiale et/ou institutionnelle) et élaborer des réponses appropriées. - Savoir mettre en place des pratiques éducatives d'hygiène. - Savoir mettre en place des protocoles d'hygiène, de sécurité et de premiers soins respectueux de chaque enfant.

		<ul style="list-style-type: none"> - Savoir repérer des situations d'exclusion sociale et élaborer des réponses appropriées.
DC 3 : communication professionnelle	3.1. Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet socio-éducatif au sein d'une équipe pluri-professionnelle de l'établissement ou du service.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir soutenir et accompagner l'équipe afin de maintenir une cohérence d'intervention dans le cadre des missions, du projet institutionnel et de leurs évolutions. - Savoir conduire une réunion. - Savoir articuler sa pratique avec les places et fonctions des différents acteurs afin de favoriser une dynamique de travail en équipe. - Savoir rédiger des écrits professionnels (synthèse, projet, compte rendu, observation...). - Savoir inscrire l'action éducative dans un cadre administratif, juridique et financier. - Savoir argumenter ses propositions. - Savoir mutualiser et transmettre son savoir-faire. - Savoir utiliser les différents supports et techniques de communication.
	3.2. Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducatif auprès des jeunes enfants en coopération avec les parents.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir repérer et articuler la place respective de l'équipe et des parents dans l'action éducative. - Savoir conduire un entretien. - Savoir construire la continuité éducative entre famille et institution en créant les conditions de communication avec les familles. - Savoir se situer et adapter son langage et son écoute au regard de situations humainement et socialement complexes. - Savoir restituer aux parents le vécu de l'enfant en leur absence.

		<ul style="list-style-type: none"> - Savoir expliciter aux parents le projet éducatif afin qu'ils puissent y prendre place. - Savoir orienter les familles vers les services et personnes compétents au regard de leurs besoins.
DC 4 : dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales	4.1. Inscrire les projets et interventions socio-éducatives dans les réalités propres aux institutions et aux politiques de la petite enfance.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir concilier son action avec les exigences budgétaires. - Savoir identifier la place de la structure dans son environnement. - Savoir exercer les responsabilités liées à sa position d'expert de la petite enfance au niveau éducatif et social. - Savoir positionner les actions menées dans un contexte de promotion de l'enfance et de repérage de l'enfant en tant que personne. - Savoir poser clairement l'articulation entre projet éducatif et projet social. - Savoir promouvoir un projet à ses différents niveaux (établissement, social, éducatif). - Savoir actualiser ses connaissances sur l'évolution des politiques sociales.
	4.2. Participer à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire et culturelle. - Savoir s'inscrire dans l'organisation d'évènements liés à l'action sociale. - Savoir proposer et argumenter dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale concernant la petite enfance.

4. RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
DC 1 : accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille.	Epreuve : mémoire professionnel et soutenance. Contrôle continu : dossier sur l'accueil du jeune enfant et de sa famille.	Oral : à partir du stage référé au domaine de formation 1 : soutenance d'un mémoire entre 40 et 50 pages (annexes non comprises). Ecrit : dossier d'une quinzaine de pages (à élaborer au cours de la formation) validé par le centre de formation selon les modalités figurant dans la déclaration préalable de l'établissement de formation.	Oral en centre d'examen. Ecrit : coefficient 2. Oral : coefficient 2. Note de contrôle continu : coefficient 2.

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE	INTERROGATEURS ou correcteurs
Epreuve ponctuelle : capacités à mener une démarche de questionnement et de positionnement approfondie, étayée et conceptualisée à partir d'une thématique empruntée au stage référé au domaine de formation 1. Contrôle continu : dossier comprenant des éléments d'observation, de connaissances	Au moins une des compétences du DC 1. D 1/2 ou D 1/3.	45 minutes : 15 minutes d'exposé de l'étudiant sur sa démarche + 30 minutes d'entretien avec le jury sur le mémoire.	1 formateur + 1 EJE (n'ayant pas de lien avec le candidat notamment durant sa formation théorique ou pratique).

théoriques, de réflexion pédagogique et de positionnement professionnel.			
--	--	--	--

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
DC 2 : action éducative en direction du jeune enfant.	Epreuve : démarche éducative	<p>Oral prenant appui sur le livret de stage avec, pour chacun des stages, l'évaluation du centre de formation, du formateur de terrain et du candidat.</p> <p>Trois travaux, de 5 à 10 pages chacun, à finalité éducative et pédagogique en relation avec les stages sont demandés, représentatifs de compétences et d'outils diversifiés.</p>	Oral en centre d'examen : coefficient 4.
	Contrôle continu : démarche de santé et de prévention.	<p>Le dossier d'une quinzaine de pages (à élaborer au cours de la formation), portant sur des questions de santé, d'hygiène et de prévention</p> <p>+ un questionnaire (10 questions courtes),</p> <p>+ un travail sur les conduites à tenir, sont validés par le centre de formation selon des modalités</p>	Note de contrôle continu : coefficient 2.

		figurant dans la déclaration préalable de l'établissement de formation.	
--	--	---	--

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE	INTERROGATEURS ou correcteurs
<p>Epreuve ponctuelle : évaluer l'évolution de la démarche éducative et du positionnement professionnel à travers les stages et l'un des trois travaux liés à ceux-ci.</p> <p>Contrôle continu : évaluer les connaissances en matière de santé et le positionnement en matière de conduites à tenir sur des situations professionnelles relatives à la santé ou à la prévention.</p>	<p>DC 2 : voir indicateurs de compétences.</p> <p>DC 2/2.</p>	45 minutes.	<p>1 formateur + 1 EJE (n'ayant pas de lien avec le candidat notamment durant sa formation théorique ou pratique).</p> <p>1 professionnel de santé + formateur</p>

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
DC 3 : communication professionnelle.	Epreuve : écrit portant sur la communication professionnelle et les cadres de l'intervention socio-éducative. questions.	<p>Écrit : sujet national : 1 situation de communication dans l'équipe ou avec les parents. L'épreuve porte sur la compréhension de la situation et comprend 2 questions courtes à traiter, sur 4 proposées, en lien avec les cadres organisationnels,</p>	<p>Écrit en centre d'examen : coefficient 4. 12 points : analyse. 8 points : questions.</p>

	Contrôle continu : journal d'observations relatives à la vie d'un groupe sur un terrain de stage.	juridiques et budgétaires. Journal de 10 à 15 pages.	Note de contrôle continu : coefficient 2.
--	---	---	---

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE	INTERROGATEURS ou correcteurs
<p>Evaluer les capacités à comprendre et questionner une situation de communication professionnelle ainsi que les connaissances en matière de cadre organisationnel, juridique et budgétaire.</p> <p>Contrôle continu : évaluer la capacité à se situer dans des interactions professionnelles entre adultes.</p>	DC 3 (voir indicateurs de compétences).	3 heures.	1 formateur + 1 professionnel du champ socio-éducatif (au moins 1 des 2 issu du champ de la petite enfance) (n'ayant pas de lien avec le candidat notamment durant sa formation théorique ou pratique).

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
DC 4 : dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.	Epreuve : note de synthèse.	Ecrit : sujet national : à partir d'un dossier décrivant un contexte institutionnel et organisationnel, fournissant des points de repères réglementaires et/ou les cadres de l'intervention, ainsi	Ecrit en centre d'examen : coefficient 4.

		<p>que des éléments de discussion sur le thème, le candidat construit une synthèse puis des propositions professionnelles.</p> <p>Ecrit : dossier d'une quinzaine de pages ayant pour support le stage référé au domaine de formation 4 validé par le centre de formation selon des modalités figurant dans la déclaration préalable de l'établissement de formation.</p>	
	<p>Contrôle continu : dossier d'analyse d'un environnement institutionnel.</p>		<p>Note de contrôle continu : coefficient 2.</p>

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE	INTERROGATEURS ou correcteurs
<p>Epreuve ponctuelle : évaluer les capacités à repérer les acteurs et leurs missions, les cadres réglementaires, les données sociologiques et institutionnelles.</p> <p>Contrôle continu : évaluer les capacités à prendre en compte l'environnement contextualisé (étude de milieu : repérage des acteurs, compréhension des missions...).</p>	<p>DC 4 (voir indicateurs de compétences).</p>	<p>4 heures.</p>	<p>1 formateur + 1 professionnel du champ socio-éducatif (au moins 1 des 2 issu du champ de la petite enfance) (n'ayant pas de lien avec le candidat notamment durant sa formation théorique ou pratique).</p>

5. RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Domaine de formation DF1 : 400 heures Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

1. Connaissance du jeune enfant et de son environnement :

- développement de la personne tout au long de la vie : processus d'attachement, de séparation, d'individuation, de socialisation, d'autonomisation et d'acculturation ;
- expression et processus de créativité ;
- influence de l'environnement sur le développement du jeune enfant (approches psychologiques, sociologiques, anthropologiques, pédagogiques, etc.) ;
- approche socio-historique de la place du jeune enfant, de ses modes d'accueil et de la profession ;
- projets et dispositifs d'accueil : collectifs et individuels ; projet d'accueil individualisé ;
- théories et méthodologies de l'observation.

2. Accompagnement des familles :

- approches pluridisciplinaires de la famille : évolution de la famille, droit de la famille, mutations sociales et économiques, problématiques d'exclusion, problématiques liées aux situations de handicap ;
- fonctions parentales et compréhension des relations parents-enfants ;
- compréhension des relations enfants-fratrie ;
- place des parents dans les institutions éducatives ;
- accompagnement et soutien de la fonction parentale ;
- élaboration de projets d'accueil avec les familles (rythmes de vie, continuité éducative).

3. Méthodologie :

- éléments méthodologiques liés au domaine de compétences ;
- accompagnement de l'élaboration du mémoire ;
- préparation à la soutenance de mémoire.

4. Suivi et accompagnement formatif :

- analyse et évaluations des pratiques de stage (travaux et visite obligatoire) ;
- accompagnement du positionnement professionnel.

Domaine de formation DF2 : 600 heures Action éducative en direction du jeune enfant

1. Connaissance du jeune enfant et accompagnement dans son développement :

- connaissance et accompagnement du développement de l'enfant au plan physiologique, somatique, sensoriel, psychomoteur, affectif, social, cognitif ;
- approches des handicaps et des déficiences ;
- approches des psychopathologies et des dysfonctionnements ;
- notions de pédiatrie : l'enfant sain et l'enfant malade ;
- la médiation éducative : définition ; mise en place de médiations éducatives favorisant la rencontre et l'éveil à partir de divers supports (jeu, comptines, littérature enfantine...).

2. Conception et mise en place d'un projet éducatif :

- suivi et évolutions du projet d'accueil individualisé ;
- les courants pédagogiques : fondements théoriques et idéologiques ;
- philosophie de l'éducation ;
- théories des apprentissages ;
- éthique professionnelle, éthique de l'intervention, responsabilité ;
- démarche d'observation et d'analyse des situations éducatives ;
- projet éducatif et évaluation ; définition, méthodologies, pratiques ;
- méthodologie de l'intervention pédagogique :
- poser des repères en termes de lieux de temps et de personne ;
- créer un milieu de vie sécurisant ;
- soutenir les interactions entre enfants et la dynamique de vie en groupe ;
- favoriser les apprentissages ;
- pratiques d'animation en groupe ;
- approche et utilisation des techniques éducatives, d'expression et d'expérimentation.

3. Prévention et intervention :

- réglementation et normes d'hygiène, de santé et de sécurité ; mise en place des protocoles ;
- pratiques de puériculture ;
- AFPS ; pratique des gestes d'urgence et conduites à tenir spécifiques aux jeunes enfants ;
- processus et situations d'exclusion sociale : repérage et démarche de prévention ;
- liens d'attachement et prévention précoce ;
- phénomènes de maltraitance et de violence : repérage des indicateurs, implication et responsabilité.

4. Méthodologie :

- éléments méthodologiques liés au domaine de compétences ;
- méthodologie de l'analyse de situation éducative ;
- préparation à la soutenance.

5. Suivi et accompagnement formatif :

- analyse et évaluations des pratiques de stage (travaux et visite éventuelle) ;
- accompagnement du positionnement professionnel.

Domaine de Formation DF 3 : 250 heures Communication professionnelle

1. Dynamique de l'organisation :

- sociologie des organisations, sociologie des associations ;
- institutions et organisations dans le champ de la petite enfance :
- le projet d'établissement et de service : méthodologie et pratique, évaluation, place de l'utilisateur ;
- règlement intérieur ;
- organigramme (hiérarchie et équipe) ;
- statuts, rôles, fonctions ;
- droit du travail et conventions collectives ;
- initiation à la gestion comptable et budgétaire.

2. Dynamique de la communication :

Avec les familles, l'équipe, les partenaires (sociaux, éducatifs et économiques) :

- théories, méthodes et éthique de la communication ;
- la communication appropriée à des situations sociales, psychologiques ou médicales complexes ;
- approches des sciences humaines appliquées à la compréhension des relations interindividuelles et de groupe ;
- outils et techniques de l'information et de la transmission (livret d'accueil, cahier de liaison...);
- écrits professionnels ;
- les différents supports de communication.

3. Dynamique participative :

- animation d'équipe et de réunion ; conduite d'entretien ;
- phénomènes de groupe et positionnement professionnel ; dynamique d'équipe ;
- les courants d'analyse de la pratique ;
- initiation aux outils et techniques propres aux fonctions d'encadrement (négociation, prise de décision...).

4. Méthodologie :

- éléments méthodologiques liés au domaine de compétences ;
- méthodologie de l'étude de cas et du journal d'observation ;

5. Suivi et accompagnement formatif :

- analyse et évaluations des pratiques de stage (travaux et visite éventuelle) ;
- accompagnement du positionnement professionnel.

Domaine de formation DF 4 : 250 heures
Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales

1. Connaissance des institutions et acteurs concourant à l'accueil et à la prise en charge du jeune enfant et des familles :

- histoire, compétences, missions, fonctionnement ;
- les réponses institutionnelles au niveau international ;
- cadre juridique de l'intervention socio-éducative ;
- dynamique partenariale et travail en réseau ;
- déontologies professionnelles ;
- dynamique de l'économie sociale et solidaire ;
- citoyenneté et engagement associatif ;
- les organisations non gouvernementales.

2. Organisation administrative en France et en Europe :

- notion de service public : missions et responsabilités ;
- droit privé, droit public ;
- Europe, Etat, région, territoire : compétences, évolutions et dispositifs ;
- organisations des systèmes de santé et de protection sociale.

3. Politiques familiales, et en direction de la petite enfance : réalités et enjeux :

- histoire et évolutions des politiques familiales, et en direction de la petite enfance ;
- les politiques publiques en interaction avec le domaine de la petite enfance (politiques de la ville, politiques sociales, sanitaires et médico-sociales...) ;
- approche des problématiques socio-économiques en lien avec la petite enfance (emploi, habitat, migration, population, mobilité, précarité...).

4. Méthodologie :

- enquête, recueil de données à partir d'un territoire ;
- construction du projet social ;
- note de synthèse ;
- négociation de propositions, de projets, d'interventions en fonction du (ou des) interlocuteur(s).

5. Suivi et accompagnement formatif :

- analyse et évaluations des pratiques de stage (travaux) ;
- accompagnement du positionnement professionnel.